

Santé & Sécurité au travail



n°7 - Avril 2024

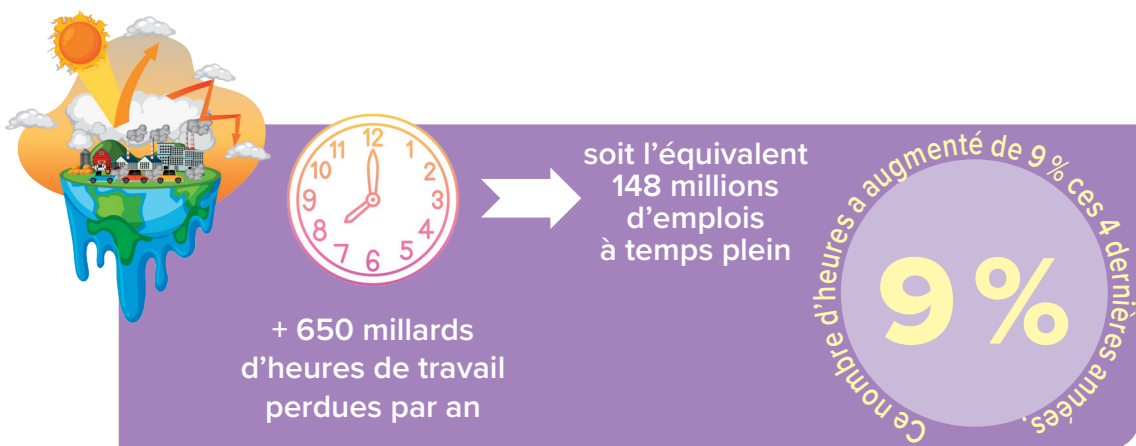
Les impacts des changements climatiques sur la santé et la sécurité au travail

OIT (rappel historique)

L'Organisation Internationale du Travail est une agence spécialisée de l'ONU fondée en 1946. Sa mission est de rassembler gouvernements, employeurs et travailleurs de ses États membres pour promouvoir les droits au travail, encourager la création d'emplois décents, développer la protection sociale et renforcer le dialogue social dans le domaine du travail. Pour cela, elle organise, chaque 28 avril, une journée mondiale dédiée à la santé et à la sécurité au travail.

QUELQUES CHIFFRES ? (Source CPAM)

En 2022, on dénombre 738 décès parmi les Accidents du Travail reconnus, soit 93 de plus qu'en 2021. Avec 421 cas (contre 361 en 2021), les malaises sont la cause de plus de la moitié d'entre eux. Cependant, les décès dus à une cause externe identifiée sont eux-mêmes en progression, passant de 158 cas en 2021 à 176 cas en 2022. 36 décès par AT concernent des travailleurs de moins de 25 ans, ce qui est un indicateur retenu par le Plan national de santé au travail. À ces nombres viennent s'ajouter, en 2022, 240 décès consécutifs à des accidents de trajet, dont 164 d'origine routière.



Au niveau mondial, l'exposition à la chaleur occasionnerait plus de 650 milliards d'heures de travail perdues par an (soit l'équivalent de 148 millions d'emplois à temps plein). Ce nombre d'heures a augmenté de 9% ces 4 dernières années. (OIT - 2019)

2816
décès
en excès

En France, les vagues de chaleur estivales ont induit 2816 décès en excès. (Rapport 2023 - Haut Conseil Climat)

62%

62% de la population française est exposée de manière forte ou très forte aux risques climatiques. (Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique - ONERC)

Reconnaître les véritables conséquences du changement climatique va bien au-delà de simples formalités. Elles ont un impact réel sur notre santé, notre sécurité et notre bien-être. Agir maintenant est capital pour préserver notre planète et assurer un avenir durable pour les générations futures.

Les événements météorologiques extrêmes sont évidemment les pires avertissements que la planète nous envoie. Les postières et postiers sont confrontés à toutes sortes de dangers et nombreux sont les phénomènes impactant leur santé et sécurité au travail. Il devient crucial de prendre des mesures pour atténuer les effets du changement climatique et s'adapter à ses conséquences.

Vous trouverez ci-dessous plusieurs articles, témoignages, actions que FOCom a menées pour alerter, informer et, souvent, résoudre des situations difficiles.

Si le changement climatique est un rouleau compresseur, ses conséquences néfastes sur la santé et la sécurité ne doivent pas être une fatalité.

CIARAN TRAVERSE LA BRETAGNE, FO COM EN PREMIÈRE LIGNE

Lorsque le 31 octobre 2023, les prévisions nationales tombent et annoncent une forte tempête dès le lendemain en Bretagne, pas de réaction de la part la direction de La Poste malgré les alertes pourtant émises par FOCom dès le 26 octobre. Le 1^{er} novembre étant férié, aucune initiative n'est prise en amont pour la protection des postiers, si ce n'est une vague communication pour l'application de ladite note RH concernant les absences des collègues.

Le 2 novembre, branle-bas de combat à la préfecture qui active, dès 6 heures, l'alerte rouge, suivie rapidement par toutes les radios locales. Côté La Poste, les directeurs d'établissement et les encadrants qui le peuvent se rendent sur leurs sites respectifs, essaient de contacter au maximum les collègues pour qu'ils restent chez eux, des cellules de crise au niveau DEX se réunissent, mais bien trop tard

dans la matinée. Puis, ces cellules de crise communiquent : « les agents absents de leur service devront récupérer leurs heures ou poser un jour de congé ». FOCom est estomaquée par cette décision qui ne montre aucune considération ni aucune empathie pour les postiers bretons qui ont subi la double peine.

Mais pour La Poste, le seul mot d'ordre, et ce n'est pas trop que de le rappeler, fut « récupération des heures non-travaillées ». Face à ce scandale imposé par les deux directions concernées sans doute bien loin du terrain, FOCom a immédiatement réagi. D'abord en contactant la préfecture qui confirma à notre section locale qu'une alerte rouge correspondait à une obligation de confinement et, évidemment à la possibilité d'effectuer un droit de retrait sans qu'aucune sanction ne soit prise ; puis, en écrivant un communiqué de presse largement diffusé. C'est à ce moment-là que La Poste rétropédala. Enfin ! pourrait-on dire.

L'esprit de dévouement et les risques pris par les agents pour se rendre au travail méritent le respect et la reconnaissance d'une entreprise qui perd de plus en plus le sens de la solidarité et de l'humanité.

Et bien-sûr, une fois la tempête Ciaran passée, il a fallu panser les blessures de la terre bretonne : des dégâts considérables rendant difficiles, voire impossible la distribution du courrier, des clients traumatisés, des postiers devant effectuer



leur service public tout en pensant à leurs soucis personnels (déclarations d'assurance, sécuriser leurs habitations, etc.). FOCom, persévérante et combattive, continue d'aider et d'accompagner les agents dans la difficulté. Cette épreuve, qui fut aussi celle des membres des différents CODIR, doit être une leçon pour les DEX qui ont raté le coche par manque de concertation et du fait de l'éloignement du terrain. L'orthodoxie comptable a primé !

Pour toutes ces raisons, il est donc essentiel de mettre en place des mesures de prévention pour minimiser les risques liés aux inondations, notamment en établissant des plans d'évacuation d'urgence, en protégeant les équipements vitaux, en sensibilisant les postiers face aux dangers et en prenant d'autres mesures factuelles dans un accord national. Personne ne doit être pris de cours devant le changement climatique.

LA BIENVEILLANCE DANS LE PAS-DE-CALAIS



+
25

Les inondations liées aux changements climatiques ont causé 25 fois plus de dommages en 2010 qu'en 1970. (Centre Européen de Prévention du Risque Inondation - CERPI)

À l'instar de la Bretagne, les crues et les inondations ont causé des dégâts considérables dans tout le département et tout n'est d'ailleurs pas encore rentré dans l'ordre à ce jour. Une grande solidarité tant nationale que locale s'est mise en place pour aider la population.

Chaque postier fut impacté de près ou de loin par cette catastrophe. Dans les bureaux de poste, on pouvait trouver plus de vingt centimètres d'eau, ce qui rendait impossible le maintien de l'activité : des bureaux fermés, des rendez-vous annulés, des objets en instances détériorés.

FOCom, en lien direct avec la DEX concernée, a demandé que les directeurs d'établissements et de secteurs aient la main sur les aménagements d'horaires possibles et sur la gestion de leur personnel ; la majorité a joué le jeu mais on regrette que certains d'entre eux dépensèrent pourtant plus d'énergie à trouver un local de remplacement pour faire « tourner la boutique » plutôt que faire preuve de bienveillance à l'égard des agents. En revanche, et malgré notre insistance sur le sujet, La Poste a encore du mal à bouger lorsqu'il s'agit de neutraliser une partie des objectifs du fait de la difficulté professionnelle et personnelle dans laquelle se trouvent les postiers. Il y a donc encore du chemin à faire en termes de solidarité.

Les assistants sociaux du département ont été très actifs et ont œuvré pour que les postiers soient accompagnés au mieux pour faire face aux difficultés rencontrées. Ils nous confient d'ailleurs que, ces dernières années, les cas étudiés et les budgets débloqués inhérents au changement climatique sont plus importants.

LA POLLUTION DE L'AIR



Pour autant, et notamment dans les grandes agglomérations, le niveau des polluants reste très élevé et entraîne évidemment des conséquences sur la santé.

Contrairement à ce que l'on peut penser, la qualité de l'air, en France, s'améliore légèrement depuis 2020. La baisse des émissions amorcée il y a plusieurs années à la suite de la mise en place de stratégies et plans d'action porte ses fruits. Et sans être la panacée, celle-ci permet toutefois de constater que les concentrations moyennes diminuent et que les dépassements des seuils réglementaires affectent des zones moins nombreuses et moins étendues.

Pour autant, et notamment dans les grandes agglomérations, le niveau des polluants reste très élevé et entraîne évidemment des conséquences sur la santé. Les postières et les postiers de ces zones urbaines sont aux premières loges. Tandis que les mairies prennent des mesures en cas de pic de pollution (circulation alternée, fermetures d'écoles,

etc.), qu'en est-il des mesures que prend l'entreprise à l'égard de son personnel? FO Com, au travers de nombreux CHSCT, exige déjà des contrôles de la qualité de l'air dans les zones postales fermées comme les parkings souterrains ou les sous-sols aménagés. Pourquoi, dans ce cas, ne pas étendre, non pas des contrôles (les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air le font très bien), mais les mesures. Une réflexion sur le sujet devient essentielle pour préserver la santé des agents qui sont confrontés quotidiennement et directement à une qualité de l'air très volatile. Pêle-mêle, FO Com propose l'attribution de masques efficaces, des temps de pause plus longs, des suivis médicaux plus réguliers et axés sur les contraintes respiratoires, etc.

MAYOTTE

L'approvisionnement en eau potable a connu de fortes tensions dans plus de 2000 communes françaises, pointant les limites des dispositions publiques de gestion de l'eau (rapport 2023 – Haut Conseil Climat)

En 2023, Mayotte a été confrontée à une pénurie d'eau sans précédent. La sécheresse sévissant sur l'île, symbole malheureux du bouleversement climatique, était telle que l'État a mis en place des mesures pour aider la population comme le blocage des prix pour l'eau minérale. Pour rappel, l'eau courante était coupée deux jours sur trois ou de 16h à 8h selon les régions. Il était, de plus, déconseillé de la boire sans la faire bouillir préalablement. Les militants FO Com de Mayotte, soutenus par la Fédération, ont exigé de La Poste des garanties quant à la santé et l'hygiène des postières et des postiers mahorais. Ils ont obtenu la distribution quotidienne de bouteilles d'eau.

Le 12 septembre, FO Com a été reçue par la DEXOM (Direction Outre-Mer) qui a retenu, en plus de la distribution de bouteilles, une solution de cuve de rétention d'eau sur chaque site postal. Le déploiement a été étalé sur plusieurs semaines. Même si cette opération coûte des centaines de milliers d'euros, FO Com martèle que la santé et l'hygiène des postières et des postiers n'ont pas de prix.

ÉCONOMIES DE CHAUFFAGE

Une directive gouvernementale à propos de l'économie d'énergie a vu le jour à l'entrée de l'hiver 2022. L'idée était de maintenir une température de 19°C en moyenne (et non pas maximale !) afin d'éviter les pics de consommation. Cette directive fut tellement martelée qu'elle en est devenue une règle : « La règle, c'est de chauffer à 19°C. » dixit la Première ministre de l'époque.

La Poste, parfaite petite élève lorsqu'il s'agit de penser aux économies qu'elle pourrait faire, alla au-delà des préconisations gouvernementales et imposa donc une réduction de la température dans ses divers locaux : 16°C dans les PIC (Plateforme Industrielle Courrier) ou PPDC (Plateforme de Préparation à la Distribution du Courrier) et 19°C dans les bureaux de poste. Sont-ce des conditions viables ? Certes, le Code du Travail ne donne pas de température à respecter sur les lieux de travail ; en revanche, l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) donne des préconisations à respecter, lorsque la température en extérieur est inférieure à 5°C, la vigilance s'impose.

Lors de cette période, de nombreux CHSCT ont alerté leur direction face aux conditions de travail que cette dernière lui imposait. Les agents emmitouffés dans leurs blousons, bonnet vissé sur la tête et même parfois, gantés, s'affairaient devant leur casier ou autour des machines de tri. Très souvent, FO Com est intervenue auprès de la BGNP, constatant que les Chargés de Clientèle étaient vêtus comme des randonneurs de haute-montagne pour accueillir le client.

L'émission de gaz à effet de serre demande effectivement que des mesures soient prises au niveau de l'économie d'énergie mais celles-ci doivent être étudiées, analysées en concertation avec les acteurs sociaux, médicaux, syndicaux et ne pas être interprétées opportunément au nom de « dame-productivité ».

Selon FO Com, La Poste a juste sauté sur l'occasion pour réduire ses coûts sans prendre suffisamment en compte les conséquences sur la santé de ses salariés que cette décision allait entraîner.

La Poste, parfaite petite élève lorsqu'il s'agit de penser aux économies qu'elle pourrait faire, alla au-delà des préconisations gouvernementales et imposa donc une réduction de la température dans ses divers locaux : 16°C dans les PIC (Plateforme Industrielle Courrier) ou PPDC (Plateforme de Préparation à la Distribution du Courrier) et 19°C dans les bureaux de poste.

PAS DE 4X4 DANS NOS MONTAGNES

Il est évident que le dérèglement climatique engendre des chutes de neige bien moindres que par le passé. Et c'est sans doute sous couvert de cette donnée que La Poste refuse de modifier son parc automobile pour l'équiper de véhicules 4X4 dans les zones montagneuses. Bien-sûr, il s'agit là d'un investissement coûteux mais la sécurité des postiers ne doit pas se constater au travers du prisme économique. Même si la neige est moins présente, elle existe encore et les reliefs en France sont pentus et escarpés. En Savoie, aucune tournée n'est faite avec un véhicule 4 roues motrices. Pire, les chaînages ne sont pas automatiques. Beaucoup trop de véhicules sont, en outre, non-adaptés pour ce type de terrain et de climat. On rencontre également souvent un mauvais état de fonctionnement telle l'absence de ventilation rendant le pare-brise embué et donc dangereux à la conduite. La pression de certains managers amène parfois de nombreux facteurs à sortir malgré ces conditions.

Au lieu de se pencher sérieusement sur le sujet, La Poste préfère donner une prime exceptionnelle de 200€ bruts qu'elle appelle « Prime Stations » qui, d'ailleurs, est plutôt versée pour contrer le phénomène des flux de touristes provoquant des embouteillages et donc des retards de distributions. Les facteurs se mettent en danger et cette prime est non-seulement insuffisante mais carrément méprisante au regard de la santé et la sécurité au travail.

LES INCENDIES



Le sud de la France est souvent le sinistre théâtre des incendies de forêts. Chaque année, on peut voir aux actualités les canadiens tenter de maîtriser les flammes. Le changement climatique est un moteur qui accélère ce phénomène terrible pour l'environnement et aussi, évidemment pour la population. Mais bien-sûr également sur le quotidien des postiers : les incendies peuvent créer des conditions dangereuses pour les travailleurs, en particulier ceux de la BSCC chargés de la distribution des courriers, colis (et autres) dans les zones touchées. La fumée, les cendres et les débris présentent des risques pour la santé comme des problèmes respiratoires. Aussi, les incendies peuvent avoir un impact émotionnel significatif sur les travailleurs habitant dans les zones touchées ou témoins des destructions. Ils risquent d'être confrontés à des situations de crise, à la perte de biens ou à des évacuations forcées. Nous le voyons : les conséquences sont nombreuses.

Lors des gigantesques incendies en Gironde en 2022, La Poste, comme tout le monde, fut surprise face à la rapidité de la propagation des feux. Les cafouillages ont été nombreux et il a fallu l'intervention du préfet pour contraindre La Poste à cadrer au mieux les mesures à prendre. Tant à la BSCC qu'à la BGNP, des moyens ont été mis en place pour faciliter la vie professionnelle des postières et des postiers. Sauf que... Les Facteurs Guichetiers, hybrides postaux, mi-distributeurs, mi-chargés de clientèle, ont été les grands oubliés : ni au Réseau, ni au Courrier, leur sort n'a été étudié. Les décisions prises ne couvraient pas cette fonction et il a fallu l'intervention de FOCom pour régulariser cette situation et intégrer ces personnels au sein de mesures cohérentes pour leur santé et leur sécurité.

Même si anticiper est plus facile à annoncer qu'à mettre en place, FOCom est certaine que de nombreuses dispositions peuvent être instaurées rapidement pour alléger, tempérer le traumatisme matériel, professionnel ou psychologique : adaptation temporaire du travail, redistribution des tâches, affectations diverses, mise en place de soutien psychologique...

LE FROID, LE CHAUD, ETC.

La météo est un sujet que les français aiment beaucoup évoquer : « Il fait chaud en ce moment ! », « Ça caille ! », « Y a plus de saisons ! ».

Quelles sont en réalité les conséquences de températures extrêmes sur la santé de l'être humain ? Nous avons interrogé un médecin du travail de La Poste :

« En ce qui concerne les risques avec des températures basses, on peut clairement mettre en avant une fatigue accrue et donc une baisse de l'attention entraînant des répercussions sur la qualité du travail. Elles risquent aussi de provoquer, directement ou indirectement, des accidents, telles des chutes par exemple.

3 communes sur 4 sont exposées au phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA), pouvant provoquer des fissures dans plus de 10 millions de maisons. (Ministère de l'Écologie – juin 2021)

Bien-sûr, toutes les parties du corps sont exposées et avec pour conséquences des troubles allant du simple engourdissement jusqu'aux gelures. L'effet d'ordre général le plus sérieux est l'hypothermie dont les conséquences peuvent s'avérer dramatiques : troubles de la conscience, coma, décès.

Le travail au froid augmente également les risques de troubles musculosquelettiques. Pour contrer cela, des mesures de prévention adaptées permettent de réduire ces dangers et parmi elles, la plus efficace consiste à limiter le temps de travail au froid et à fournir des équipements adaptés tout en aménageant des lieux de pause chauffés.

Pour les périodes de canicule, tant à l'intérieur des locaux qu'en extérieur, le sujet est sans doute plus délicat et il faut être encore plus vigilant.

D'abord, travailler dans des environnements chauds peut causer une déshydratation, avec pour symptômes : fatigue, maux de tête, étourdissements ou encore diminution de la concentration. Dans les cas graves, il y a un risque de complications nécessitant une intervention médicale immédiate.

Le postier peut aussi subir ce qu'on appelle « le coup de chaleur » ou hyperthermie déclenchée par une exposition prolongée à des températures élevées avec une incapacité du corps à se refroidir suffisamment. Il entraîne divers symptômes tels des maux de tête intenses, des étourdissements, une peau chaude et sèche, une confusion mentale, voire une perte de conscience. L'épuisement qui en découle mène aussi à des conséquences potentiellement graves : nausées, vomissements, vertiges. Il est donc important de reconstituer les liquides et les électrolytes perdus en se reposant dans un endroit frais.

Il est également essentiel de protéger la peau. Le bronzage c'est bien sympa mais attention aux coups de soleil, aux éruptions cutanées, aux brûlures et aux infections fongiques.

Lorsque les travailleurs sont exposés à des variations brusques de températures, cela comporte certains risques pour le corps humain. Le passage rapide d'un environne-



ment froid à un environnement chaud, communément appelé choc thermique, peut générer une pression excessive sur le système cardiovasculaire et entraîner des symptômes très dangereux notamment pour les personnels plus âgés et les plus à risques. »

Face à ces phénomènes, la responsabilité individuelle est évidemment primordiale (savoir se vêtir, s'hydrater...) mais l'employeur a, lui aussi, un rôle à jouer : il doit prendre des mesures efficaces pour fournir des conditions de travail sûres comme rédiger et afficher de consignes claires sur la fermeture des quais, des portes, des fenêtres par exemple. Il est tenu d'étudier et d'adapter ses locaux en fonction de l'activité et du climat local. Son rôle est de prévoir des formations concernant les risques mais aussi sur la manière d'identifier les signes d'alerte. Il peut aussi aménager les horaires des vacances et proposer des temps de pauses plus adaptés. Peut-être que, dans ce cas, l'absentéisme serait en baisse. Il vaut mieux prévenir que guérir. La Poste ne prend pas ce sujet à la légère et elle propose par exemple, dans son plan « estival » la mise en circulation de bracelets intelligents pour alerter l'utilisateur d'un risque de déshydratation et divers autres matériels tels des tee-shirts, protection UV ou des serviettes fraîcheur.



CONCLUSION

Les aléas climatiques sont de plus en plus fréquents et ont un impact direct sur la vie personnelle et professionnelle de chacun. La journée internationale de la santé et sécurité au travail du 28 avril permet de mettre en lumière les difficultés rencontrées par les travailleurs. Cette année, nous avons illustré par des exemples concrets le thème retenu. Nous constatons, de la part de La Poste, une trop grande disparité dans « la gestion de crise » entre les divers territoires ou Branches.

Puisque les impacts deviennent encore plus importants, il est donc urgent de trouver des solutions au travers d'un accord cadre afin de référencer les diverses mesures pour accompagner les agents mais aussi les managers dans la gestion de ces changements climatiques et de leurs conséquences. Pour FOCom, l'anticipation ainsi que la prévention sont les gages essentiels de la préservation de la santé, sécurité au travail.

C'est pourquoi nous avons écrit à La Poste pour exiger la négociation d'un accord Groupe permettant d'anticiper les risques, de gérer les difficultés de manière uniforme pour l'ensemble des postiers et surtout de cadrer les actions.

DÉTERMINÉS

NOUS SUIVRE

